

Décision du Président n°2026-022

Objet : Culture – médiathèque intercommunale – Spectacle dans le cadre de la programmation « Prix du public les Yeux doc » – convention avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'intérêt culturel d'organiser la représentation du spectacle « Vive le sport ! The Freshman », vendredi 6 mars 2026 à 18h30, salle du Foyer rural à Rougemont-le-Château, dans le cadre de la programmation « Prix du public les Yeux doc » organisé par le Conseil départemental du Territoire de Belfort en partenariat avec la communauté de communes,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort la convention qui détermine les modalités de l'organisation conjointe de la représentation susmentionnée,

Celles-ci prévoient notamment :

- la gratuité de la mise à disposition de la salle des lieux de projection,

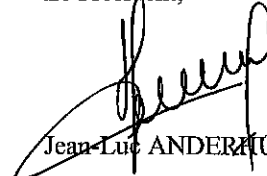
Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 03 mars 2026,

Le Président,


Jean-Luc ANDERJUEBER.

